



Vendredi saint ou lundi de Pâques : jour férié et payé

Le Vendredi saint ou le lundi de Pâques (au choix de l'employeur), tous les salariés du Québec bénéficient d'un congé payé, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Si le salarié est obligé de travailler cette journée, son employeur devra alors lui accorder, en plus de son salaire de la journée travaillée, une indemnité compensatrice qui correspond à une journée de travail ou un congé compensatoire, au choix de l'employeur. Ce congé devra être pris dans les 3 semaines qui précèdent ou qui suivent le jour férié.

Des renseignements sur les modalités d'application de la loi en ce qui concerne [les congés compensatoires](#), [les exceptions](#), [le calcul des indemnités](#) et [les questions les plus fréquemment posées](#) sont accessibles dans le site de la Commission des normes du travail.



Hausse du salaire minimum en mai 2013

À compter du 1^{er} mai 2013, le taux général du salaire minimum augmentera de 25 cents l'heure pour atteindre 10,15 \$ l'heure. Par ailleurs, le taux du salaire minimum payable aux salariés au pourboire passera de 8,55 \$ à 8,75 \$ l'heure, alors que le taux du salaire minimum des salariés travaillant dans certains secteurs de l'industrie du vêtement passera de 9,90 \$ à 10,15 \$ l'heure. Finalement, le salaire minimum des cueilleurs de petits fruits payés au rendement sera également augmenté : il passera de 0,77 \$ à 0,79 \$ du kg pour les cueilleurs de fraises et de 2,91 \$ à 2,98 \$ du kg pour les cueilleurs de framboises.

Lien pertinent

[Communiqué de presse annonçant la hausse du salaire minimum le 1^{er} mai 2013](#)

À surveiller : nouveau séminaire offert par la Commission des normes du travail

Vous désirez parfaire vos connaissances sur les normes applicables aux absences et congés, aux jours fériés, chômés et payés ainsi que sur le calcul des indemnités ? La Commission des normes du travail tiendra un séminaire sur ces sujets. D'une durée d'une demi-journée, les sessions du séminaire se tiendront du 8 avril 2013 au 7 juin 2013 dans plusieurs villes. Les personnes intéressées pourront [s'inscrire en ligne](#) dans le site Internet de la Commission à compter du 18 mars 2013. Les frais d'inscription sont de 50 \$ par participant.

Nous vous invitons à vous [abonner](#) à notre liste d'envoi afin d'obtenir par courriel les dernières nouvelles concernant les séminaires.



Colloque sur les normes du travail

Pour en apprendre davantage sur les normes du travail et leur application, participez au colloque de la Fondation Robert-Sauvé le 14 mars 2013. Ce colloque aura lieu au Y des femmes de Montréal, 1355, boul. René-Lévesque Ouest, sur le thème « Les normes du travail, un minimum à connaître... et à dépasser ! ». Il s'adresse principalement aux administrateurs, dirigeants, membres ou employés d'organisme sans but lucratif. Cependant, toute personne intéressée par les questions entourant les normes minimales d'emploi peut y participer. Pour plus de renseignements sur cet événement ou pour s'inscrire, [cliquez ici](#).

C'est votre travail - Concours national de vidéo

Connaissez-vous vos droits en matière de travail ? La sécurité au travail ? Démontrez-le en soumettant une vidéo au concours pancanadien « [C'est votre travail](#) » et gagnez des prix ! Organisé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada, le concours met au défi les élèves du secondaire et les jeunes qui ne fréquentent pas l'école secondaire qui sont âgés de 18 à 24 ans de faire preuve de créativité pour réaliser une vidéo originale. Celle-ci sera diffusée dans les médias sociaux afin de montrer aux jeunes travailleurs que la sécurité est importante au travail ou qu'ils ont le droit d'être payés équitablement pour leur travail.

Les concurrents peuvent présenter leur vidéo depuis le 1^{er} février 2013, et ce, jusqu'à la clôture du concours, soit le 5 avril 2013 à 23 h 59, heure locale.